

PROCES-VERBAL DE LA 63EME ASSEMBLEE GENERALE



PORTICCIO
LES 29 et 30 MAI 2003

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

I) LIGUES REGIONALES METROPOLITAINES ET D'OUTRE-MER :
ALSACE (145 voix)

Mme Nelly KEIFLIN	(49 voix)	(T)
Mr André TROESCH	(48 voix)	(T)
Mr Christian HIRTH	(48 voix)	(T)
Mme Isabelle BROGLY		(S)
Mr Eric ADAM		(S)

AQUITAINE (180 voix)

Mr Yves LABROUSSE	(60 voix)	(T)
Mme Isabelle LALANNE	(60 voix)	(T)
Mme Martine LOMBARD	(60 voix)	(T)

AUVERGNE (60 voix)

Mr Max DELABRE	(30 voix)	(T)
Mr Jean-Charles SIMON	(30 voix)	(T)

BOURGOGNE (82 voix)

Mme Claudine ROCHE	(41 voix)	(T)
Mr Christophe APFFEL	(41 voix)	(T)

BRETAGNE (305 voix)

Mr Théophile LE BIHAN	(102 voix)	(T)
Mr Luc AMINTAS	(102 voix)	(T)
Melle Anne RENAULT	(101 voix)	(T)

CENTRE (114 voix)

Mr André MENEAU	(57 voix)	(T)
Mr Gérard PALMAY	(57 voix)	(T)

CHAMPAGNE-ARDENNE (39 voix)

Mr Jean-Louis FERNANDEZ	(20 voix)	(T)
Mr Serge CORVISIER	(19 voix)	(T)

CORSE (18 voix)

Mr Philippe CORTEY	(6 voix)	(T)
Mme Marie-Ange MELI	(6 voix)	(T)
Mr Raymond HENRARD	(6 voix)	(T)

COTE D'AZUR (146 voix)

Mr René ACCUSANO	(49 voix)	(T)
Mr Gérald HENRY	(49 voix)	(T)
Mr Eric TANGUY	(48 voix)	(T)
Mr Robert METAYER		(S)

DAUPHINE-SAVOIE (115 voix)

Mr Pierre SUZZARINI	(39 voix)	(T)
Mr Hervé GOLFETTO	(38 voix)	(T)
Mr Guy ABONNEL	(38 voix)	(T)
Mme Patricia MATHIEU		(S)
Mme Fatima PAVESE		(S)
Melle Virginie ROBERT		(S)

FLANDRES (249 voix)

Mr Jean-Pierre COISNE	(83 voix)	(T)
Mr Didier DECONNINCK	(83 voix)	(T)
Mme Nicole ARSICAUD	(83 voix)	(T)

FRANCHE-COMTE (38 voix)

Mr Jean-Jacques GAUTHIER	(38 voix)	(T)
--------------------------	-----------	-----

ILE DE FRANCE (551 voix)

Mr Jean-Louis LARZUL	(184 voix)	(T) (<i>également Administrateur Fédéral</i>)
Mr Philippe VENDRAMINI	(184 voix)	(T)
Mr Michel BOURREAU	(184 voix)	(T)
Mr Paul CHOUPEAUX		(S)

LANGUEDOC-ROUSSILLON (191 voix)

Mr Jean-Pierre MELJAC	(64 voix)	(T)
Mr Daniel MINNE	(64 voix)	(T)
Mr Robert SERRANO	(63 voix)	(T)

LIMOUSIN (48 voix)

Mr Pierre COMBE	(48 voix)	(T)
-----------------	-----------	-----

LORRAINE (140 voix)

Mr Mohammed ABIDA	(47 voix)	(T)
Mr Jacques BICHAT	(47 voix)	(T)
Mr Albert CHARPENTIER	(46 voix)	(T)

LYONNAIS (187 voix)

Mr Gérard MABILLE	(63 voix)	(T)
Mr Bernard THIVILLIER	(62 voix)	(T)
Mr Michel REMY	(62 voix)	(T)

MIDI-PYRENEES (97 voix)

Mr Laurent DANIEL	(33 voix)	(T)
Mr Jean-Claude THIRIET	(32 voix)	(T)
Mr Emmanuel BROUETTE	(32 voix)	(T)

BASSE-NORMANDIE (65 voix)

Mme Sophie MOUCHEL	(33 voix)	(T)
Mr Jacques DEMISELLE	(32 voix)	(T)

HAUTE-NORMANDIE (78 voix)

Mr Christophe CHARTREUX	(26 voix)	(T)
Mr Eric BINET	(26 voix)	(T)
Mr Sylvain GILBERT	(26 voix)	(T)

PAYS DE LA LOIRE (323 voix)

Mr Maurice BOISSEAU	(108 voix)	(T)
Mr Vincent DUCASSE	(108 voix)	(T)
Mr Jean-Pierre MAUCHRETIEN	(107 voix)	(T)

PICARDIE (62 voix)

Mme Jeannine GUYOT	(31 voix)	(T)
Mr Jacques MINTROT	(31 voix)	(T)

POITOU-CHARENTES (127 voix)

Mr François AIMON	(41 voix)	(T)
Mme Evelyne BROVEDANT	(41 voix)	(T)
Mr Claude REY	(40 voix)	(T)

PROVENCE (151 voix)

Mr Robert FLANDIN	(51 voix)	(T)
Mme Sylvie PLEDET	(50 voix)	(T)
Mr Michel GUEVENOUX	(50 voix)	(T)

GUADELOUPE (41 voix)

Mr Claude VINCENOT	(41 voix)	(T)
--------------------	-----------	-----

GUYANE (33 voix)

Mr Alex BATHILDE	(33 voix)	(T)
------------------	-----------	-----

MARTINIQUE (25 voix)

Mr Jean-Joseph CHANTEUR	(25 voix)	(T)
-------------------------	-----------	-----

MAYOTTE

Non représentée

NOUVELLE CALEDONIE

Mr Jacques WAWANABU	(105 voix)	(T)	NON VOTANT
---------------------	------------	-----	------------

LA REUNION (66 voix)

Mr Serge TRIAUREAU	(22 voix)	(T)
Mme Lucie BAWEDIN	(22 voix)	(T)
Mme Nadine DIJOUX	(22 voix)	(T)

FEDERATION TAHITIENNE

Non représentée

WALLIS ET FUTUNA (38 voix)

Mr Ilalio FITIALEATA	(38 voix)	(T)
----------------------	-----------	-----

II) COMITE DIRECTEUR FEDERAL :**Bureau Fédéral**

Mr Jacques SHAW	Président
Mr Pierre BERJAUD	Président Délégué
Mr Daniel MURAIL	Vice-Président, en charge du Secteur Développement Associatif
Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX	Vice-Président, en charge du Secteur Plage
Mr Gil PELLAN	Vice-Président, en charge du Secteur Communication
Mr Philippe BEUCHET	Secrétaire Général
Mr Georges MEYER	Secrétaire Général Adjoint
Mr Christian ALBE	Trésorier Général
Mr Georges GUILLET	Trésorier Général Adjoint
Mme Christiane HOUSSE	Membre
Mr Jacques TARRACOR	Membre, Président de la CCS
Mr Jean-Paul ALORO	Membre, Représentant de la LNV

Membres

Mr Jean-Charles BADIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean-Claude BOUR	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Pierre COQUAND	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Alain CROS	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Richard GOUX	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jacques HUBY	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Patrick KURTZ	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr André LECLERCQ	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Germain MARTIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Michel RONDEAU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mme Elisabeth ROSSI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Olivier SERRE	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Sylviane TROLARD	Membre du Comité Directeur Fédéral

III) AUTRES PRESENCES :

Mr Michel VERCRUYSSÉ	Président de la Commission Fédérale d'Appel
Mr André FROGER	Secrétaire de la Commission Fédérale d'Appel
Mr Jacques LERER	Président de la Commission Centrale de Discipline et de la Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1 ^{ère} Instance
Melle Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux comptes (<i>uniquement présente le Samedi</i>)
Mr Roger BARRABES	Président de la DNCG (<i>uniquement présent le Samedi</i>)
Mr Michel COGNE	Directeur Technique National
Mr Jean-Marie SCHMITT	Adjoint au Directeur Technique National
Mr André GLAIVE	Chargé de Mission auprès du Président
Mr Vincent PLUSQUELLEC	Stagiaire Juridique
Melle Bérangère GARON	Bénévole FFVB
Mr Thierry MESSINA	Directeur de la Vie Fédérale
Mr Thierry BOLOMEY	Informaticien
Melle Sylvie PROUVE	Assistante du Directeur de la Vie Fédérale
Mme Nathalie LESTOQUOY	Assistante de Direction

IV) EXCUSES :

Melle Valérie BLANC	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Nadège COLACIURI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Alain DE FABRY	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Eric GUISSART	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean PERIOU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Christophe ROHEE	Membre du Comité Directeur Fédéral



NB : (T) : Titulaire
(S) : Suppléant

<u>Collège maximal possible</u>	
Voix :	3940
Liges :	32
<u>Collèges des votants en séance</u>	
Voix :	3647
Liges :	29

Le Président de la FFVB ouvre la séance le Jeudi 29 Mai 2003 à 18H10. Il précise que le quorum est atteint (3647 voix – 29 Ligues).

La Ligue de Nouvelle-Calédonie ne participe pas aux votes car non à jour de ses cotisations.

Il donne la parole au Président de la Ligue organisatrice, Monsieur Philippe CORTEY. Celui-ci fait une brève allocution.

Puis, tour à tour, Monsieur GIORDANI, Maire de Porticcio et Monsieur José ROSSI, Président de l'Assemblée Territoriale de Corse prononcent quelques mots de bienvenue.

Après le traditionnel échange de cadeaux,

I) LE PRESIDENT PRONONCE SON DISCOURS D'OUVERTURE (texte intégral)

« Monsieur le Président de l'Assemblée Territoriale de Corse, Mr José ROSSI
 Monsieur le Maire de Porticcio, Mr Louis GIORDANI
 Monsieur le Directeur Régional des Sports de Corse, Mr Patrick BAHEGNE
 Monsieur le Président du CROS de Corse, Mr Pierre SANTONI
 Monsieur le Président de la Ligue de Corse, Mr Philippe CORTEY
 Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
 Chers Collègues et Amis.

Tout d'abord permettez-moi, Messieurs les élus de cette si belle région de France d'avoir tout fait pour que le Volley-Ball Français se réunisse aujourd'hui dans un site qui doit convenir plus à l'émerveillement et à la contemplation, qu'à la réunion de travail traditionnelle et statutaire de notre Fédération.

Au nom de la Ligue de Corse, je vous en remercie chaleureusement.

Mais tout d'abord, il convient que notre famille ait une pensée recueillie pour toutes celles et ceux qui l'ont quittée. Cette famille a vu s'en aller :

- Monsieur Christophe MEHAIGNERIE, joueur départemental Ligue de Bretagne,
- Monsieur Rémy SICARD, Arbitre de District de Côte d'Azur,

.../...

- Monsieur Henri CHARPENET, Ligue du Lyonnais,
- Monsieur Philippe COURTIN, Ancien Capitaine de l'Equipe de France,
- Monsieur Gérard NEVERS, Dirigeant et Maire de Villebon sur Yvette,
- Madame Annie CHOussy, dernière Présidente du TUC VB,
- Monsieur Henri ASLANIAN, Président du CS Cellois VB,
- Monsieur Raymond ROCHE, Président de la Ligue de Guadeloupe,
- Maman de Jean-Claude BOUR,
- Monsieur Marcel VIGNAU, Ancien Président de la Ligue de Bretagne,
- Madame Geneviève GOLSTENNE, Vice-Présidente de l'AIFVB

Aussi, je me permets de vous demander de bien vouloir observer une minute de recueillement à leur intention.

MINUTE DE SILENCE

La Ligue de Corse, alors présidée par Henri MANEINT, a pris la décision d'organiser cette Assemblée Générale et son opiniâtreté, qui s'exerce aussi dans d'autres domaines de l'action fédérale a porté ses fruits et Philippe CORTEY, son successeur, à la barre du navire Corse a suivi le projet et mis tout en œuvre pour que nous soyons tous là aujourd'hui. Ce sont certainement ses talents de Docteur en Médecine et de Volleyeur talentueux qui ont fait le reste.

Monsieur le Président de la Ligue de Corse, mon Cher Philippe, qui aurait prédit, lorsque je te sélectionnais dans les équipes de jeunes du Languedoc que tu saurais servir le Volley-Ball à la fois sur le terrain et au milieu d'une paperasserie sportive qui en rebute plus d'un.

Je suis fortement heureux et fier de ta réussite sportive et sociale en ma qualité d'ex-éducateur de la base.

Le Volley Français espère qu'avec l'appui des services de l'Etat de Collectivités Territoriales et locales et de tous ceux qui t'entourent au sein de la Ligue de Corse et de la Fédération, tu sauras maintenir et développer notre sport.

Vous le savez, je n'ai pas hésité à perdre près de 20kgs afin que ma silhouette qui semblait trop imposante, trouve un nouvel aspect, peut-être en rapport avec les nécessités du moment.

Je dois tous et toutes vous remercier chaleureusement pour les marques de sympathie, de soutien de mon moral que vous avez bien voulu me témoigner durant cette période difficile à supporter.

Le Volley-Ball, ma deuxième famille m'a donné la force de vous revoir toutes et tous aujourd'hui.

Un grand merci à tous les membres du Bureau Fédéral, du Comité Directeur, le Président de la LNV, le DTN, la DTN, le Personnel Fédéral, qui n'ont pas failli à la mission de solidarité et qui ont assumé toutes leurs tâches avec, me semble-t-il encore plus de conviction et d'abnégation.

Sitôt en mesure de le faire, j'ai essayé d'avoir les contacts quotidiens avec le Siège Fédéral et certaines réunions de Bureau Fédéral Plénier ou Restreint ou Groupe de Travail se sont tenus à Montpellier.

Cela m'a permis de poursuivre une partie de mes activités avec l'assistance des Membres du Bureau Fédéral et du Directeur de la Vie Fédérale.

Notre Fédération a traversé une année riche sportivement et difficile au plan du fonctionnement après un passage sur le plan de la tenue des comptes de l'année sportive à l'année civile, ce qui a provoqué quelques dérapages que l'on a eu du mal à maîtriser.

Des mesures vous seront proposées par le Trésorier Général et la Commission Financière pour retour à une situation équilibrée.

Il n'est jamais facile de reconnaître une mauvaise approche financière qui a conduit à ce résultat déficitaire, mais l'engagement a été pris d'y remédier.

Parvenu aux 3/4 de notre mandat, c'est l'occasion :

- ☞ D'une part de faire un pré-bilan,
- ☞ D'autre part, de corriger notre route afin d'atteindre au plus près les objectifs que nous nous étions fixés et de tester des réformes avec un enjeu de développement quantifié, malgré tout ce qui est constaté par l'ensemble du mouvement sportif, pour exemple, la chute des créations de clubs et la perte d'une grande partie des convictions de l'attrait de la compétition. Nous répondons ainsi à vos attentes que vous nous avez exprimées tant individuellement qu'au cours des réunions dont celle des Présidents de Ligue.

Dès le début de notre mandature, j'avais fixé les enjeux : les uns étaient sportifs, retrouver notre place dans le Haut-Niveau Masculin avec un objectif ⇒ se qualifier pour les Jeux Olympiques d'Athènes 2004. Les autres avaient trait à l'organisation de la gestion, l'ambition de professionnaliser l'outil fédéral, gérer progressivement le Beach Volley et assurer un certain développement quantitatif et qualitatif. Rappelez-vous aussi, nous avons fait le pari que la Ligue Mondiale ne devait pas constituer une charge financière. Grâce à vous Messieurs les Présidents de Ligue organisateurs des étapes, le pari est tenu et l'Equipe de France Masculine peut se produire régulièrement 6 fois par an sur le territoire. Il en sera progressivement de même pour les filles avec « le Grand Prix ».

Nous ne nous sommes pas écartés de notre route, ce avec des fortunes diverses.

Pour ce qui est du Haut-Niveau, représenté par les Equipes Nationales et les clubs de PRO A M et PRO A F, nous sommes, je crois sur la bonne voie.

Pour nos garçons en Indoor, après le Bronze mondial historique, nous sommes qualifiés, certes avec difficulté, pour les Championnats d'Europe, compétition qui peut donner des clés pouvant ouvrir les portes de la qualification olympique et pour le Beach Volley des Equipes de France qui commencent à être compétitives. Nos Equipes Nationales Masculines et Féminines juniors n'ont pu la semaine passée se qualifier pour l'épreuve mondiale. Nous aurions du présenter notre

candidature à l'organisation pour donner à ces équipes leurs meilleures chances. Tout ceci est à retenir, mais il conviendra aussi d'examiner sportivement les causes de l'échec.

Les succès eux aussi historiques des clubs féminins notamment pour le doublé du RC Cannes, Vainqueur de la Ligue des Champions et du RC Villebon, Vainqueur de la Coupe Top Teams Cup, justifient le travail entrepris en profondeur avec nos équipes de jeunes filles pour assurer valablement le renouvellement de l'élite.

Notre Equipe Nationale Féminine tentera la semaine prochaine en Yougoslavie de se qualifier à son tour pour le Championnat d'Europe de Septembre 2003. Tous nos vœux de réussite.

Ces résultats n'ont pas pu être atteints sans le concours de nos clubs qui de la base au sommet participent à la détection et à la formation de nos athlètes, mais l'approche du Haut-Niveau s'inscrit pour ces jeunes vers un professionnalisme que nous structurons avec la LNV et l'ensemble de nos clubs de PRO A et B Masculins et PRO A Féminins.

Il reste beaucoup à faire et ce dans un climat économique difficile pour tous, mais la volonté commune de résoudre les difficultés, qu'elles soient d'ordre sportif ou économique est notre meilleur gage de succès. Un groupe de travail mixte fonctionne pour étudier et présenter les réformes nécessaires.

Je souhaite pour clôturer ce chapitre rendre particulièrement hommage à des entraîneurs qui au-delà de leur compétence, assument de lourdes responsabilités et y ajoutent une conscience professionnelle que beaucoup de pays nous envient.

Je vais citer Messieurs Philippe BLAIN, Glenn HOAG, Yang FANG, Jue Gang BAI et Mauricio PAES.

Le Volley-Ball Français est entré à nouveau dans l'équipe de la « FRANCE QUI GAGNE ». Soyons-en tous fiers et continuons dans cette voie.

Je vous disais plus avant que le Beach Volley était dans nos objectifs. Les progrès accomplis dans ce domaine sont surtout sensibles dans le domaine de la réglementation et dans la volonté de fédérer nos pratiquants et associations. Je pense qu'avec l'aide de nos Ligues, de nos Comités Départementaux et de tous les amoureux de la discipline, nous disposons actuellement des outils pour développer nos activités tant événementielles que sportives.

Il faut ajouter que le Beach dispose actuellement de ses propres cadres pour organiser la détection, la formation et la préparation de nos athlètes et les équipes nationales.

Les 1^{ers} Championnats du Monde Universitaires de Beach furent un grand succès grâce au dynamisme et à l'engagement de la Ligue de la Guadeloupe. La Ligue de La Réunion, grâce à un effort financier conséquent de l'état et de l'ex FNDS a inauguré, il y a peu, un Centre de Préparation dont nous nous servons et dont nous ferons profiter la zone 7 de la Confédération Africaine.

Aussi la Fédération Tahitienne a organisé tout récemment un Tournoi International à Papeete qui sert le Beach Volley Français pour ses contacts et son influence dans le Pacifique Sud.

Enfin, les Championnats du Monde Masculins et Féminins des moins de 21 ans seront organisés cet été par le dynamique club du Goëlo Côtes d'Armor.

Passons, si vous le voulez bien, à cette obsession qui accapare l'esprit de tous, à savoir notre « Développement ».

Un constat d'abord, 100 000 licenciés ne créent pas les ressources fédérales nécessaires pour encadrer systématiquement ce secteur.

Et pourtant, pour la 1^{ère} fois, des accords avec des partenaires ont permis d'apporter une aide aux opérations de développement, qu'il s'agisse de la « labellisation » des clubs, ou de l'opération « A toi de Smasher ».

Mais ces efforts n'ont pas permis d'endiguer l'érosion de nos licenciés « actifs », car si leur nombre est relativement stable, on perçoit, et ce n'est un secret pour personne, un glissement vers les licences Smashy et de Loisir. Cela constituera notre prochain enjeu car une Fédération n'est reconnue, et forte, que par le nombre de ses adhérents. Nous aurons à examiner quelles mesures plus radicales à imaginer pour se fixer, toutes structures confondues, des objectifs quantitatifs.

Et c'est pour cela que je me permets d'encourager les Comités Départementaux à mettre tout en œuvre pour trouver toutes sortes de solutions. Tout ce qui serait de nature à augmenter le nombre de compétitions départementales, en toutes catégories, de tenter de récupérer toutes les compétitions annexes dans le giron fédéral, d'essayer de créer des sections Volley-Ball, même auprès d'Associations autres que sportives et ce avec votre concours, Madame, Messieurs les Présidents de Ligue et le concours des Services Départementaux des Sports.

Tout à l'heure, le Trésorier Général vous exposera ce que l'Etat a décidé de nous octroyer en 2003 pour la Convention d'Objectifs. En terme politique, pratiquement seul le Haut-Niveau est abondé correctement et encore en grande partie pour l'Equipe susceptible d'être qualifiée aux Jeux Olympiques et surtout Médailleable.

Il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil et les Fédérations identiques à la nôtre sont logées à la même portion congrue.

Notre Développement, c'est à nous, à vous tous, d'avoir le dynamisme nécessaire pour l'engager.

Le dernier de nos enjeux consistait à « professionnaliser » l'outil fédéral en se dotant notamment d'un Secteur « Marketing/Communication ».

C'est le Secteur qui a subi le plus de dégât économique depuis les événements dits du « 11 Septembre » et par contre-coup, cela ne nous a pas permis de le rentabiliser comme nous l'espérions et nous avons du prendre les mesures

adéquates pour restreindre les dépenses tout en restant opérationnel dans nos limites budgétaires.

Le bilan de nos activités sera présenté en détail au travers des différents rapports et comptes-rendus de nos Commissions Centrales, Direction Technique Nationale et Groupes de Travail.

2002 a été une année laborieuse avec un résultat financier que nous nous engageons à redresser.

J'ai la conviction que, tout en ayant compris le message, nous sommes dans la bonne voie pour y parvenir, et nous devons nous engager plus activement dans des réformes simples.

Pour le Haut-Niveau, notre route est toute tracée avec des espoirs légitimes avec notre équipe masculine Senior et pourquoi pas avec nos beacheuses KADJO et ARJONA.

En revanche, les objectifs sont différés pour les collectifs féminins Indoor, mais la réorganisation est en cours.

L'enjeu principal se situe dans le Secteur Développement, vous l'avez compris, avec à veiller sur l'application et la réussite si possibles de **3 mesures**.

- ✓ **La première** est de grouper toutes les activités visant l'animation, la formation et le développement quantitatif au sein d'un grand secteur du Développement, alors qu'elles sont actuellement éclatées entre la DTN, les Commissions et autres instances. Notre objectif est principalement d'harmoniser nos actions de détection, de formation avec les différents Championnats et compétitions, de développer les pratiques éducatives et récréatives. La gestion d'un tel secteur sera assurée conjointement du plan national au plan local par les dirigeants et les cadres techniques en veillant à ce que les mesures soient appropriées à chaque situation régionale.
- ✓ **La deuxième** est de créer ou plutôt de recréer une dynamique en favorisant les initiatives des clubs avec l'aide des Comités Départementaux, des Ligues, de la Fédération pour organiser et promouvoir des tournois, des Challenges, des Critériums, etc, etc, à caractère local, départemental, régional, inter-régional, national, pourquoi pas international et de répartir les aides nécessaires à ces types d'organisation. Les opérations dites de « labellisation », « A toi de Smasher », « Smashy » auront à être développées et renforcées.
- ✓ **La troisième** est de maintenir avec les moyens réels dont la Fédération dispose notre aide à l'emploi, afin que Ligues et Comités disposent de quelques ressources humaines actives et dont on sait qu'elles sont indispensables si l'on veut augmenter le nombre d'adhérents, et par là même, augmenter les ressources de toutes les structures afin de les investir pour un véritable résultat quantitatif.

C'est la priorité m'a-t-on dit, et j'y adhère complètement, qui s'est dégagée lors de la réunion des Présidents de Ligue et du dernier Comité Directeur.

C'est pour cela que chaque structure doit décider d'un enjeu quantitatif, car le « Développement » doit être l'affaire et la préoccupation permanente de tous, mais surtout celles de nos Comités Départementaux et de nos clubs qui veulent grandir.

J'en viens maintenant à nos Ligues des DOM/TOM et il m'est toujours agréable comme pour vous de les rencontrer, d'abord pour leur exprimer en notre nom toute notre amitié et aussi vous renseigner sur leur participation à la vie de la Fédération et ce grâce au suivi qu'assure Henri MANEINT avec un sérieux et une compétence qu'il est difficile de prendre en défaut. Ce que je vous exprime, Henri MANEINT aurait pu le faire.

L'ensemble des conventions d'objectifs FFVB/Ligues de l'Outre-Mer ainsi que leurs avenants (saison sportive 2002/2003) ont été signés fin 2002, début 2003.

La mise en application des dispositions particulières concernant la prise en compte de l'éloignement de la Métropole, des particularismes locaux ainsi que la représentativité de la FFVB dans l'environnement régional et/ou territorial de la Ligue (dispositions adoptées par l'Assemblée Générale de St-Malo) et concernant le montant de la subvention fédérale liée au nombre de licences prises au cours de la saison sportive 2002/2003 et enregistrées à la FFVB (bascule au 09/05/03) ainsi que les nombreuses modifications et annulations du programme d'aides fédérales aux DOM/TOM, ont contribué à retarder l'élaboration du budget 2003.

Néanmoins, le nombre de clubs (- 1%) et de licenciés (- 0,9%) reste relativement stable. L'élaboration et l'approbation par les parties des programmes d'actions spécifiques et participations de l'Outre-Mer aux compétitions nationales pour 2004 (qui conditionnent les aides fédérales ainsi que celles des collectivités) devront intervenir avant la fin de chaque année civile.

Je voudrais remercier publiquement les Ligues, les Comités Départementaux et les clubs qui ont des relations avec nos Ligues des DOM/TOM et qui assurent une entraide efficace.

Avant de terminer cet exposé, je voulais dire un mot sur le NADE 2003. Je remercie vivement ceux et celles qui en Champagne-Ardenne se sont mobilisés pour sa réussite sportive et logistique.

Le NADE s'est transformé en « Volleyades » pour la Saison 2003/2004 et c'est la proposition qui vous est présentée.

Si vous l'adoptez, elle s'exécutera, sinon nous devrions revenir à l'ancienne formule des inter-Ligues, en disposant d'une année de réflexion dans le cadre de notre étude sur le développement. Toutefois, je voulais vous dire mon sentiment personnel.

Ce type de manifestation a certes des bienfaits. Mais je préférerais en raison des critiques qui ont été formulées, que la détection soit effectuée par les CTS

assistés par les Commissions Techniques Régionales et que, comme cité plus haut, l'on encourage et supporte les organisations des clubs et de leurs dirigeants.

Cela assurera, à mon avis, et je ne suis pas le seul à le penser, une meilleure promotion de notre sport et donnera à nouveau au club, à leur dirigeant de l'activité dynamisante.

Aidez-nous à associer des partenaires économiques à vocation nationale qui doivent exister sur les terres des Ligues, que vous même représentants des Ligues, n'hésitez pas à vous faire aider régionalement par ce type de partenaires. Avant de terminer, puis-je me permettre de solliciter les bonnes volontés, les compétences qui existent dans notre famille. Dites autour de vous que la Fédération a besoin d'être soutenue par encore plus de personnes qui se mobilisent pour qu'elle fonctionne mieux.

Cet exposé est l'expression de ce travail collectif dont j'ai été tenu quotidiennement informé par le Secrétaire Général.

Je crois enfin qu'il convient que je vous convainc de la volonté du Bureau Fédéral et du Comité Directeur de faire face à toutes les difficultés afin de donner à notre sport la place qu'il mérite de par la qualité de ceux et celles qui ont choisi de se passionner pour lui.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé ».

Applaudissements.

RS

Le Président s'excuse de l'envoi tardif des documents de l'Assemblée Générale. Ces derniers n'ont été accessibles à tous dans les délais réglementaires que sur le site Internet.

Puis, il indique qu'il cèdera la Présidence de séance à un des Vice-Présidents sur certaines séquences compte tenu de son état de santé.

II) PROCES-VERBAL DE LA 62EME ASSEMBLEE GENERALE DES 1ER ET 2 JUIN 2002 A ST-MALO

Mr DANIEL (Midi-Pyrénées) intervient sur son nom (Mr DANIEL et non Mr LAURENT).

→ Adopté à la majorité

3647 Voix en séance

<u>Pour</u> :	3623
<u>Contre</u> :	0
<u>Abstentions</u> :	24 (Limousin)

III) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2003 A PARIS (CNOSF)

Pas d'intervention → **Adopté à la majorité**

3647 Voix en séance

<u>Pour</u> :	3623
<u>Contre</u> :	0
<u>Abstentions</u> :	24 (Limousin)

IV) RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL (texte intégral)

« Le résultat financier déficitaire de la Fédération à l'issue de l'exercice 2002 a contraint le Bureau Fédéral a envisagé des mesures urgentes d'économie en réduisant certains postes budgétaires. C'est à ce titre que le poste de Directeur de Marketing a été supprimé. Il m'a donc été demandé d'en licencier le titulaire. Je me suis acquitté de cette mission. Le licenciement sera effectif le 3 Juillet.

Son départ replace la Fédération et la Ligue Nationale dans le sens d'une démarche commune pour mieux vendre le produit unique « Volley-Ball ».

S'agissant de la LNV, un groupe de travail mixte a été mis en place pour explorer les disparités de points de vue et élaborer conjointement les meilleures réponses possibles aux problèmes posés, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des internationaux.

En fonction de notre classement au prochain Championnat d'Europe en Allemagne, découleront trois voies successives d'obtention du fameux ticket pour Athènes :

- ✓ Coupe du Monde au Japon, en Novembre 2003 offrant 3 places,
- ✓ TQO Continental Européen, en Janvier 2004, délivrant 1 place,
- ✓ TQO Mondial, en Mai 2004, attribuant la dernière place disponible.

Je forme le vœu que nous puissions saisir la première perche et que notre calendrier national demeure, ainsi, relativement préservé. Sinon, ce sera le parcours démentiel que seule notre discipline pratique et qui cause tant de soucis à nos clubs professionnels.

Dans un autre domaine le marathon continue. Les textes officiels prévoyaient la mise en conformité de nos statuts pour la fin de l'année 2003. Nous devons, d'ailleurs, y consacrer un long créneau demain matin. Nous avons donc beaucoup œuvré dans ce sens, sous l'impulsion d'un groupe de travail composé du Secrétaire Général Adjoint, G. MEYER, du Directeur de la Vie Fédérale, T. MESSINA et de notre ancien DTN, A. GLAIVE, que le Président avait tout particulièrement missionné pour cette tâche.

Depuis, nous avons reçu une lettre du Ministère qui nous incitait à nous hâter lentement dans l'attente d'une probable modification partielle des orientations.

En revanche, les statuts de la LNV ont été approuvés avant le 31 Décembre 2002, de même que la convention qui lie la Ligue à la Fédération.

Le Trésorier va vous présenter dans un moment la situation comptable fédérale ainsi que les mesures très strictes mises en place pour revenir le plus rapidement possible à l'équilibre. Cela demandera, tant au niveau de l'engagement des dépenses que du suivi un effort soutenu. Par avance, le 9 Mai dernier, un Bureau Fédéral Restreint a fait des coupes sombres dans le programme de la DTN pour le contenir dans le budget prévisionnel 2003 que vous avez approuvé à St-Malo. Je peux vous dire que l'exercice a fait mal, mais il a été conduit avec la rigueur nécessaire. Le Bureau Fédéral Plénier du 13 Juin apportera la touche définitive.

Au plan du fonctionnement fédéral, en dépit d'une activité croissante, le même souci d'économie et de contrôle est mis en place. En ce qui concerne le personnel fédéral, il conviendra, dans un premier temps, de mieux répartir les missions, prenant en compte les surcharges momentanées telles qu'en connaît par exemple la DTN pendant la saison internationale, et dans un deuxième temps d'envisager de remanier, voire renforcer l'appareil administratif en s'appuyant sur les conclusions d'un audit conduit par G. GUILLET.

Une des principales préoccupations évoquées par les Présidents de Ligue concerne le Plan Emploi. Le montant des subventions affecté à ce poste est, au mieux stable, le plus souvent en baisse. Des mesures de financement vont vous être proposées pour garder à flot le système.

Nous n'avons malheureusement pas les moyens de créer un corps de cadres fédéraux qui nous rendrait indépendants des subsides de l'état.

Le déroulement des compétitions a été dans l'ensemble satisfaisant. Le départ de la saison a été, un temps, perturbé par le problème des mutations hors période. Le Bureau Fédéral a alors fait un réexamen libéral de la situation lors de sa réunion du 25 Octobre dernier. Le texte proposé, cette année par la Commission des Statuts et Règlements devrait lever toute ambiguïté.

On note encore, cependant, un certain nombre de clubs qui ne tiennent pas compte des alertes et s'enferment dans des positions intenable qui aboutissent sur l'agenda de la Commission Fédérale d'Appel. Davantage de vigilance lors du contrôle des licences avant les matches permettrait de mettre les dirigeants devant leur responsabilité immédiate. Sachant que le contrôle des feuilles de matches « a posteriori » est effectué chaque semaine au Siège Fédéral et ne laisse pratiquement plus rien passer.

Encore beaucoup d'échanges de courriers, relatifs à la qualification des entraîneurs suivant le cycle : manquement recensé, pénalisation, réclamations justifiées ou non, retrait ou maintien des amendes, le tout alourdissant le quotidien. Autre corde à l'arc de la Commission des Educateurs et de l'Emploi, la mise en place le 11 Juin prochain du 1^{er} examen destiné à qualifier les agents de joueurs.

En annexe de ce rapport, vous trouverez celui de chacune des Commissions Centrales qui vous proposent leur analyse de la saison et leur vision de l'avenir. Je remercie tous ceux qui les animent et les font vivre.

L'une d'elles, la Commission Centrale Financière, a reçu pour attribution l'étude du coût financier d'un éventuel changement de siège. Le principe étant de rechercher, de préférence à l'achat, une superficie supérieure à celle de la Rue d'Hautpoul pour un montant de charges équivalent. La gagure est de taille, et passera presque nécessairement par une sortie de Paris intra-muros. Vous aurez à vous prononcer sur ce sujet.

Le Secteur Développement s'est manifesté, en liaison avec la DTN avec les opérations :

- ✓ « A toi de Smasher », au lancement un peu laborieux, mais qui a donné des résultats qui incitent à poursuivre avec une concertation accrue avec l'UNSS,
- ✓ La « Labellisation des Clubs » qui, d'emblée, a été bien reçue,
- ✓ En revanche, le NADE accueilli plus que « fraîchement » par vos Ligues, a été néanmoins une réussite sportive. Un projet tenant compte de vos remarques sera soumis à votre appréciation.

Le Beach, quant à lui, continue son installation nationale avec le Championnat de France et la World Serie de Marseille, un instant menacé par l'imposition par la FIVB d'un nouveau partenaire ; lequel a suscité une réaction vive des promoteurs et le retrait de certains d'entre eux.

Le Haut-Niveau Beach ne peut plus se contenter de débiter sa préparation à la fin de la saison en salle et requiert donc l'utilisation de structures couvertes permanentes qu'il nous faut rechercher.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin. Le palmarès de la saison figure dans votre dossier, mais on ne peut manquer d'en extraire, au plan national, le nouveau doublé Championnat/Coupe de France du RC CANNES et le 4^{ème} titre consécutif du PARIS VOLLEY.

Au plan des Coupes d'Europe, quatre clubs français en poules finales. C'est du jamais vu ! et mieux encore avec le triomphe final des deux RACING, de CANNES (pour la 2^{ème} fois) et de VILLEBON. Il convient, toutefois, de nuancer le propos en regardant de plus près la composition des équipes qui laissent, notamment en féminines, peu de places de titulaires à nos joueuses nationales. Cela se ressent au niveau de l'Equipe de France qui peine à retrouver le Haut-Niveau Européen. Malheureusement, les restrictions budgétaires amènent des contractions de programmes qui affligent, et on peut le comprendre, les responsables du secteur féminin. Une génération de jeunes joueuses à l'horizon 2006 constitue un réel facteur d'espoir.

Chez les Masculins, la médaille de bronze gagnée en Argentine, confortée par la toute chaude qualification au Championnat d'Europe 2003, permet de raisonnables ambitions sportives.

Cette équipe doit désormais stabiliser son niveau dans le groupe de tête de la hiérarchie européenne et décrocher, objectif sportif majeur, sa qualification aux JO d'Athènes.

La qualité de l'Equipe de France Juniors étant par ailleurs un gage de consolidation, en dépit de son récent échec en Bulgarie au tournoi de qualification pour le mondial.

On aimerait que cette situation enviable puisse attirer un soutien partenarial conséquent qui conforterait le développement du Volley en France, en permettant de choisir les options les meilleures au lieu de celles qui occasionnent, à l'instant T, le moindre débours.

Avant de conclure, un grand merci à tous ceux, élus ou non élus, du Siège Fédéral ou dans les Ligues, les Comités et les Clubs qui oeuvrent quotidiennement à la bonne marche du Volley français.

Je vous remercie de votre attention ».

Interventions :

Mr COMBE (Limousin) sur le contrôle des licences et le coût financier d'un éventuel changement de siège.

Mr MENEAU (Centre) sur l'envoi tardif des documents.

Mr LE BIHAN (Bretagne) exprime sa désapprobation sur le contenu de ce rapport.

Mr SUZZARINI (Dauphiné-Savoie) sur la courte durée de l'AG et le fait que certains vœux aient été supprimés. Par ailleurs, tout comme la Bretagne, le Dauphiné-Savoie ne relève aucune perspective d'avenir.

Mr COISNE (Flandres) regrettant le manque global de communication avec la FFVB et faisant part de la gronde des petits clubs « pillés » à la suite de la mise en place des centres de formation.

Mr MABILLE (Lyonnais) inquiet sur la suppression du poste Marketing, lequel était censé ramener des ressources supplémentaires.

Mr ACCUSANO (Côte d'Azur) souhaitant une interruption de séance pour davantage de concertation les uns avec les autres compte tenu de tout ce qui vient d'être dit.

Suspension de séance accordée par le Président J. SHAW (15 minutes).

Dès le retour de séance, il est procédé au vote sur le rapport moral qui donne le résultat suivant :

LIGUES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ALSACE			3
AQUITAINE			3
AUVERGNE		2	
BOURGOGNE		2	
BRETAGNE		3	
CENTRE		2	
CHAMPAGNE-ARDENNE			2
CORSE	3		
COTE D'AZUR	1	2	
DAUPHINE-SAVOIE		3	
FLANDRES		3	
FRANCHE-COMTE			1
ILE DE FRANCE			3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3		
LIMOUSIN		1	
LORRAINE		3	
LYONNAIS		3	
MIDI-PYRENEES		3	
BASSE-NORMANDIE			2
HAUTE-NORMANDIE	3		
PAYS DE LA LOIRE		2	1
PICARDIE			2
POITOU-CHARENTES		2	1
PROVENCE	3		
GUADELOUPE	2		
GUYANE	1		
MARTINIQUE	2		
LA REUNION	3		
WALLIS ET FUTUNA	1		

3940 Voix totale
3647 Voix en séance
Majorité à 1825

Pour : 689
Contre : 1 731
Abstentions : 1 227

➔ **Repoussé à la majorité**

Une nouvelle suspension de séance est décrétée compte tenu de la situation, afin de permettre au Comité Directeur Fédéral de se réunir pour tirer les conséquences de ce vote.

A la reprise, Mr CORTEY fait part à l'Assemblée que le Président SHAW a eu un petit malaise l'amenant à rejoindre sa chambre.

Mr BERJAUD (Président Délégué) prend la présidence de séance et donne la parole à Mr GUILLET (Trésorier Général Adjoint) pour la lecture d'un message présidentiel suite à la réunion du Comité Directeur Fédéral.

Celui-ci est le suivant :

« Nous avons pris acte de l'insatisfaction des délégués qui se sont exprimés par le rejet du rapport moral. Nous nous engageons à prendre les mesures de réorientations politiques dont certaines font parties de mon allocution. Nous souhaitons le faire en vous associant et nous organiserons très rapidement une réunion avec les Présidents de Ligue afin de déterminer ensemble les choix pour la fin de cette olympiade. C'est à ce titre que nous vous demandons de nous accorder la confiance ».

Mr SUZZARINI (Dauphiné-Savoie) demandant une nouvelle suspension de séance pour « pouvoir discuter entre nous ».

Mr BERJAUD (Président Délégué) indique que dans la présente situation, il n'est pas possible d'engager un débat de ce type là. Il précise qu'un Bureau Fédéral doit se tenir le 13 Juin et prend l'engagement d'une prochaine réunion avec les Présidents de Ligue comme le précise le message présidentiel.

Il est ensuite procédé au « vote de confiance du Comité Directeur Fédéral » à bulletins secrets.

<u>3647 Voix en séance</u>	
Majorité à 1877	
<u>Pour</u> :	2360
<u>Contre</u> :	1216
<u>Abstentions</u> :	10
<u>Nul</u> :	61

La confiance est donc votée. Mr BERJAUD remercie l'Assemblée Générale et souhaite que la journée de demain marque particulièrement le début de nouvelles relations entre tous les congressistes jusqu'à la fin de la mandature.

La séance est levée à 22H15.



Reprise le Vendredi 30 Mai 2003 à 8H50.

Avant de reprendre le cours de l'ordre du jour, Mr BERJAUD donne des nouvelles de la santé du Président. Ces dernières sont rassurantes mais ne lui permettent pas d'être présent parmi nous. Pierre BERJAUD rappelle que le Comité Directeur Fédéral dégagera à l'issue de

.../...

l'Assemblée Générale des axes politiques et des propositions de travail. Pour ce faire, un Bureau Fédéral se tiendra le 13 Juin et une réunion avec les Présidents de Ligue se tiendra la première semaine de Juillet ou la dernière semaine de Septembre.

V) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL (texte intégral)

« Contrairement aux bons résultats sportifs de l'année 2002 de nos équipes nationales et de nos équipes de clubs, notre résultat comptable et financier de cette même année s'élève à :

289 867,67 € déficitaire

Ainsi, notre situation nette est de **147 478,88 €** négative (passif>actif), alors qu'au 31 décembre 2001 cette situation était de 142 388,79 € positive (actif>passif).

Ce résultat déficitaire s'analyse de la façon suivante :

- augmentation du poste « salaires et charges sociales »,
- augmentation du poste « voyages et déplacements »,
- augmentation du poste « frais postaux et communication »,
- augmentation du poste « subventions versées »,
- stabilité de nos recettes.

A ces augmentations de postes, sont venues s'ajouter les pertes sur exercice antérieur pour **125 558,66 €**.

Ce mal récurrent de notre gestion qui est un fait répétitif et connu depuis de nombreuses années renforce notre résultat déficitaire à hauteur de 43%.

Pour remédier à ces « **dérives importantes** », une commission d'engagement des dépenses a été mise en place dès le mois de Février 2003.

Dans l'établissement de nos futurs budgets, nous devons également tenir compte des paramètres fixes, tels que :

- Indemnités versées aux clubs employant des internationaux durant la saison internationale,

et des paramètres variables, tels que :

- Primes aux résultats allouées aux participations de nos équipes nationales aux différentes compétitions internationales.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et de notre situation nette à rééquilibrer impérativement par des résultats bénéficiaires lors des années à venir sans oublier nos actions de développement pour la bonne harmonie du Volley-Ball, nous devons tous être concernés par une rigueur certaine et efficace dans tous nos faits et organisations pour notre sport ».

RS

Principaux postes en augmentation : salaires et charges, voyages et déplacements, frais postaux et communication, subventions versées aux Ligues alors que nos recettes se sont stabilisées.

.../...

A cela, il faut rajouter les pertes antérieures qui sont toujours mal maîtrisées.

Interventions :

Melle RENAULT (Bretagne) s'étonnent d'un tel dysfonctionnement en matière de rigueur financière.

Mr VENDRAMINI (Ile de France) sur les principes des engagements de dépenses.

Mme LOMBARD (Aquitaine) sur le principe que le Trésorier doit « avoir un regard sur tous les engagements » et sur les possibilités qu'offrent certains opérateurs téléphoniques en matière de réduction de frais de communication.

Mr BOISSEAU (Pays de la Loire) demande que sont devenues les procédures administratives et comptables mises en place en 1996. Pourquoi ont-elles été abandonnées ?

Mr CHARPENTIER (Lorraine) s'étonne que le dépassement de la ligne budgétaire salaires et charges n'ait pas été maîtrisée.

Mr GOLFETTO (Dauphiné-Savoie) ne comprenant pas qu'on puisse aussi peu maîtriser des dépenses supplémentaires (salaires, voyages/déplacements, frais postaux/téléphone) et qu'il n'y ait pas de suivi budgétaire pouvant alerter en amont certaines dérives.

Mme BROVEDANI (Poitou-Charentes) sur les frais de réunion de certaines commissions compte tenu de la durée de leurs travaux.

Melle RENAULT (Bretagne) sur le recrutement du poste marketing effectué par l'équipe actuelle et sur le bien fondé économique de la dernière embauche chargée du Beach Volley.

Mme ROCHE (Bourgogne) affirmant que le relationnel compte beaucoup dans les contacts avec nos partenaires.

Mr TRIAUREAU (La Réunion) demandant des détails sur la ligne budgétaire DOM/TOM.

Tour à tour, MM. ALBE, BERJAUD, GUILLET, FLEUTAUX répondent aux différentes interrogations.

Melle MAHIEU (Commissaire aux Comptes) donne ensuite lecture de son rapport relatif à la certification des comptes de l'année 2002. Puis, elle se permet de donner son avis :

- Sur les charges sur exercice antérieur qui sont catastrophiques et faussent toute analyse et résultat.
- Sur la Commission des Engagements de Dépenses dont le rôle est primordial pour éviter toute dérive.

Interventions :

MM. BOISSEAU (Pays de la Loire) et CHARPENTIER (Lorraine).

Puis, à la demande de Mr VENDRAMINI (Ile de France), Mr HUBY (Président de la CCF) commente le rôle de la Commission Centrale Financière.

Autres interventions :

MM. AIMON (Poitou-Charentes), MENEAU (Centre), GOLFETTO (Dauphiné-Savoie) et FITIALEATA (Wallis et Futuna).

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LA VALIDATION DES COMPTES :**3647 Voix en séance**

Pour : 2108

Contre : 420

Abstentions : 1119

Contre : Bretagne (3) Dauphiné-Savoie (3)

Abstentions : Bourgogne (2) Centre (2) Champagne-Ardenne (2) Côte d'Azur (2) Flandres (3) Lorraine (3) Midi-Pyrénées (3) Basse-Normandie (2) Picardie (2) Poitou-Charentes (3) Guadeloupe (1)

→ Adopté à la majorité**VI) SIEGE FEDERAL**

Mr GUILLET (Trésorier Général Adjoint) propose à l'Assemblée de compléter la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Novembre dernier qui stipulait « l'Assemblée Générale a autorisé le Comité Directeur Fédéral à un changement de Siège Fédéral compte tenu de l'exiguïté des locaux actuels » par les textes suivants « l'Assemblée Générale autorise le Comité Directeur Fédéral à apporter en garantie, le bien qui sera éventuellement acquis au profit de l'établissement bancaire qui financera cette acquisition » et « l'Assemblée Générale autorise le changement de siège social en région parisienne ».

Interventions :

MM. BOISSEAU (Pays de la Loire), HUBY (Président de la CCF), KURTZ (Administrateur Fédéral), LARZUL (Ile de France), VENDRAMINI (Ile de France)
Mme BROVEDANI (Poitou-Charentes), Melle RENAULT (Bretagne).

Après un large débat, seul l'aspect statutaire autorisant l'équipe en place à changer le siège de la Fédération est voté à l'unanimité. Pour le reste, une étude comparative d'opportunité d'achat ou de location devra être présentée aux Présidents de Ligue pour consultation, puis au Comité Directeur Fédéral pour décision.

VII) ACTIVITES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Mr COGNE (DTN) commente les documents suivants :

- ◆ Bilan intermédiaire 2002 – Perspectives 2003/2004,
- ◆ Etat des lieux (cartes, diapositives).

Il détaille l'avancée de certains travaux, notamment :

- ◆ La structuration de la DTN,
- ◆ L'organisme de formation,
- ◆ Le secteur du suivi socio-professionnel,
- ◆ La couverture territoriale de l'encadrement technique,
- ◆ Le Haut-Niveau (équipes de France, clubs professionnels, les centres de formation),
- ◆ Les rapports avec l'UNSS,
- ◆ Les travaux du Développement en liaison avec le secteur (labellisation, A toi de Smasher et Smashy),
- ◆ La formation des cadres,
- ◆ Les projets de recherche.

Interventions :

MM. ALORO (Membre LNV du Bureau), COISNE (Flandres), COQUAND (Président de la LNV), DANIEL (Midi-Pyrénées), FERNANDEZ (Champagne-Ardenne), FITIALEATA (Wallis et Futuna), GAUTHIER (Franche-Comté), HENRY (Côte d'Azur), MABILLE (Lyonnais) Melles MOUCHEL (Basse-Normandie) et RENAULT (Bretagne).

VIII) PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL, VŒUX DES LIGUES, COMITES DEPARTEMENTAUX ET GROUPEMENTS SPORTIFS

En préambule, Mr VERCRUYSSSE (Président de la Commission de Contrôle et de la CFA) rappelle à tous l'intérêt que les débats et les différents votes soient les plus clairs possibles afin d'éviter les difficultés de compréhension et de rédaction des années précédentes.

Par ailleurs, il dresse le bilan de la CFA 2002/2003 et propose d'améliorer les Bulletins Fédéraux d'Informations par le biais de notes succinctes parallèles et d'insister sur notre rôle à tous de prévention auprès de nos clubs.

8.1. PROPOSITIONS DE LA DTN

Les Volleyades 2003/2004 (manifestation nationale Minimés)

Mr COGNE fait une description et définit les objectifs de cette proposition comprenant une partie formule sportive et une partie financière, proposition qui a recueilli l'aval du Comité Directeur Fédéral.

Un large débat s'instaure reprenant les critiques de la formule 2002/2003.

Interventions :

MM. BOISSEAU (Pays de la Loire), CHARPENTIER (Lorraine), DUCASSE (Pays de la Loire), LARZUL (Ile de France), MELJAC (Languedoc-Roussillon), MURAIL (Vice-Président, Chargé du Développement), SCHMITT (DTN Adjoint) Melle RENAULT (Bretagne)

Il est précisé qu'une liste d'équipes supplémentaires (prorata du nombre de licenciés Minimés de chaque Ligue) sera élaborée en cas de désistement.

→ Adopté à l'unanimité

8.2. VŒUX CONCERNANT LA DTN

Vœu N°1 : **Défavorable** (modification du règlement Coupe de France Benjamins/Benjamines)
Intervention Mr MINTROT (Picardie)

Vœux N°2 et 3 : **Avec l'examen de la Proposition N°2 du Secteur Développement**

Vœux N°4, 5 et 7 : **Interventions** : MM. MELJAC (Languedoc-Roussillon) et SCHMITT (DTN Adjoint)
Défavorables comme pour le vœu N°1 (maintien des systèmes de compétitions de la DTN et de la CCS jusqu'à la fin de l'olympiade).

Vœu N°6 : Intervention Mr DUCASSE (Pays de la Loire).
Ne concerne pas l'Assemblée Générale.

Pour des raisons financières, il est précisé qu'il n'est pas possible de créer des postes de cadres fédéraux.

Vœu N°8 : **Favorable** (programme d'activités de la DTN connu en Assemblée Générale).

8.3. PROPOSITIONS DE LA LNV

8.3.1. Documents pour adoption

Présentation de P. COQUAND (Président de la LNV) :

- ◆ Groupe de travail mixte FFVB/LNV,
- ◆ Règlement relatif à la procédure d'agrément des Centres de Formation des clubs professionnels,
- ◆ Cahier des charges des Centres de Formation Masculins et Féminins 2003/2004,
- ◆ Modification du statut du joueur professionnel et semi professionnel 2003/2004,
- ◆ Statut du joueur aspirant,
- ◆ Règlement de la DNCG 2003/2004.

Interventions :

MM. AMINTAS (Bretagne), BERJAUD (Président Délégué) et COGNE (DTN).

→ **Adoptés à l'unanimité**

8.3.2. Documents pour information → Adoptés à l'unanimité.

- ◆ Règlement Sportif 2003/2004,
- ◆ Règlement Intérieur de la LNV.

8.4. VŒUX CONCERNANT LA LNV

Vœu N°9 : Indemnités des juges de lignes et du marqueur → **Voir tarifications de la LNV.**

Vœu N°10 : Désignation d'un arbitre le même week-end en LNV et FFVB → **Les frais d'hébergement liés au 2^{ème} match sont à la charge de la FFVB.**

Vœu N°11 : **Les UGS sont possibles dans les compétitions LNV.**

Vœu N°12 : **Mise à l'étude pour application 2004/2005** (conditions de participation d'une UGS en LNV).

Vœux N°13 et 14 : **Défavorables** (modifications du règlement sportif de la LNV).

Vœu N°15 : **Application du règlement fédéral** (augmentation du quota de mutés avec un temps de jeu obligatoire pour les joueuses sortant des filières de formation).

Vœu N°16 : **Sans objet.**

8.5. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

Présentation de Mr HUBY (Président de la CCF) pour les propositions 9 à 6, Mr ALBE pour les propositions 1 à 5.

8.5.1. Propositions N°8 et 9 : Barème de remboursement des frais de déplacement des arbitres.

Un large débat s'instaure.

Interventions :

MM. COMBE (Limousin), GUEVENOUX (Provence), KURTZ (Administrateur Fédéral), REMY (Lyonnais), et VENDRAMINI (Ile de France).

La proposition N°9 étant rejetée, il est proposé que le barème de la Proposition N°8 s'applique du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2004 → **adoptée à la majorité.**

8.5.2. Proposition N°7 : Refonte de la méthode de calcul de l'affiliation

Interventions :

MM. BOISSEAU (Pays de la Loire), LARZUL (Ile de France) et MELJAC (Languedoc-Roussillon).

→ **Mise à étude complémentaire** afin de mieux cerner le sujet.

8.5.3. Proposition N°6 : Nouveaux modes de règlements financiers pour les dettes clubs et Ligues.

Interventions :

MM. AIMON (Poitou-Charentes), BOISSEAU (Pays de la Loire), DEMISELLE (Basse-Normandie) et SIMON (Auvergne).

- **Rejetée.** Cependant, si le recouvrement de la dette des clubs est facilitée pour la non inscription d'un club, une étude devra être menée pour les dettes des Ligues qui payent en retard.

8.5.4. Propositions N°2 et 3 : Redevances, (+5% dont 2% d'indemnité d'arbitrage), amendes et droits (pas d'augmentation).

Intervention : Mr COMBE (Limousin)

- **Adoptées à l'unanimité.**

8.5.5. Propositions N°4 et 5 : Augmentation de 4% des tarifs des licences, réaffiliations, mutations, etc ... Métropole et DOM/TOM.

Interventions :

MM. AMINTAS (Bretagne), FERNANDEZ (Champagne-Ardenne), LARZUL (Ile de France), LABROUSSE (Aquitaine), GOLFETTO (Dauphiné-Savoie), MELJAC (Languedoc-Roussillon), REMY (Lyonnais), REY (Poitou-Charentes), TANGUY (Côte d'Azur), VENDRAMINI (Ile de France).

- **L'augmentation de la licence loisirs de 7,20 euros à 10 euros est adoptée à la majorité.**

- **L'augmentation de 4% des tarifs est adoptée à la majorité.**

Résultat du vote (augmentation de 4%) :

LIGUES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ALSACE		3	
AQUITAINE	3		
AUVERGNE	2		
BOURGOGNE	2		
BRETAGNE	3		
CENTRE	2		
CHAMPAGNE-ARDENNE	2		
CORSE	2	1	
COTE D'AZUR		3	
DAUPHINE-SAVOIE		2	1
FLANDRES	3		
FRANCHE-COMTE	1		
ILE DE FRANCE		3	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3		
LIMOUSIN			1
LORRAINE	3		
LYONNAIS	3		
MIDI-PYRENEES	3		
BASSE-NORMANDIE		2	
HAUTE-NORMANDIE	3		
PAYS DE LA LOIRE	3		
PICARDIE		2	
POITOU-CHARENTES		3	
PROVENCE	3		
GUADELOUPE	2		
GUYANE	1		
MARTINIQUE	2		
LA REUNION	3		
WALLIS ET FUTUNA	1		

3940 Voix totale
3647 Voix en séance
Majorité à 1825

Pour : 2 411
Contre : 1 173
Abstentions : 63

8.5.6. Proposition N°1 : Budget prévisionnel.

Mr ALBE (Trésorier Général) apporte certaines précisions sur le budget 2004.

Interventions : MM. HUBY (Président de la CCF), FLANDIN (Provence).

→ **Adoptée à l'unanimité.**

Puis, l'Assemblée Générale se prononce également à l'unanimité sur les points suivants :

- ◆ **La Commission des engagements de dépenses est maintenue son pouvoir et renforcée.**
- ◆ **Toute dépense non budgétée ne sera pas remboursée,**
- ◆ **Toute dette présentée au service Comptabilité dont l'ancienneté remonte à plus de 3 mois ne sera pas honorée.**

8.6. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

- Vœu N°17 :** **Défavorable** (coût d'une mutation).
- Vœu N°18 :** **Voir proposition de la CCF** (remboursement kilométrique des déplacements d'arbitres).
- Vœux N°19, 20 et 21 :** **Voir propositions de la CCF** (concerne le barème de remboursement et des indemnités des arbitres).
- Vœux N°22 et 23 :** **Les renseignements sur le détail des comptes sont disponibles auprès du Trésorier Général.**

8.7. VŒUX CONCERNANT LE BUREAU FEDERAL

- Vœux N°24, 25, 26, 33 et 35 :** **Etudes en cours** (résultats des rencontres et saisie des licences sur Internet).
- Vœu N°27 :** **Favorable** (formulaires administratifs sur Internet dès le 01/09/2003).
- Vœu N°28 :** **Défavorable** (respect des règles de la concurrence en matière de ballons).
- Vœu N°29 :** **Convention avec la SACEM → En fonction de la situation locale.**
- Intervention:** M. MARTIN (Président de la CCA).
- Vœu N°30 :** **Défavorable** (couleurs contrastées sur les renseignements figurant sur la licence).
- Vœu N°31 :** **Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale sera davantage étayé et un résumé des principales décisions sera notifié à tous.**
- Vœu N°32 :** **Défavorable** (mutations des jeunes).
- Vœu N°34 :** **Favorable dans la mesure du possible** (participation de nos équipes de France à des manifestations de promotion).
- Vœu N°36 :** **Sans objet.**

8.8. PROPOSITIONS DU SECTEUR DEVELOPPEMENT

- Proposition N°1 :** **Ajout à l'Article 23 du RGEN** (organisation de compétitions Minimés en 4x4)

Interventions : Mr LARZUL (Île de France) – Melle RENAULT (Bretagne)

→ **Repoussée à la majorité**

LIGUES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ALSACE		3	
AQUITAINE	3		
AUVERGNE	2		
BOURGOGNE	2		
BRETAGNE		3	
CENTRE	2		
CHAMPAGNE-ARDENNE	2		
CORSE	3		
COTE D'AZUR		3	
DAUPHINE-SAVOIE		3	
FLANDRES	3		
FRANCHE-COMTE	1		
ILE DE FRANCE		3	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3		
LIMOUSIN	1		
LORRAINE	2	1	
LYONNAIS		3	
MIDI-PYRENEES		3	
BASSE-NORMANDIE	2		
HAUTE-NORMANDIE	3		
PAYS DE LA LOIRE	3		
PICARDIE	2		
POITOU-CHARENTES		3	
PROVENCE		3	
GUADELOUPE			2
GUYANE			1
MARTINIQUE	NON VOTANT		
LA REUNION		3	
WALLIS ET FUTUNA			1

3940 Voix totale

3622 Voix en séance

Majorité à 1812

Pour : 1 579

Contre : 1 931

Abstentions : 112

Proposition N°2 :

Interventions : MM. AMINTAS (Bretagne), COISNE (Flandres), METAYER (Côte d'Azur)
Melle RENAULT (Bretagne)

Possibilité donnée aux Ligues d'incorporer des équipes espoirs dans ses championnats régionaux et départementaux Seniors permettant par la même à ses clubs de satisfaire à une obligation en matière de jeunes de leur équipe Seniors nationale, sans pour autant s'auto-couvrir.

→ **Adoptée à la majorité**

Proposition N°3 : L'âge minimum requis pour obtenir une licence loisir est de 18 ans.

Interventions : MM. BROUETTE (Midi-Pyrénées), BOISSEAU (Pays de la Loire), Mme LOMBARD (Aquitaine)

→ **Adoptée à la majorité**

8.9. VŒUX CONCERNANT LE SECTEUR DEVELOPPEMENT

- Vœu N°37 :** **Voir Proposition N°2 du Secteur Développement.**
- Vœu N°38 :** **Défavorable** (création d'une licence Seniors départementale).
- Vœu N°39 :** **Défavorable – Du ressort d'une politique régionale.**
- Vœu N°40 :** **Existe déjà** (licence gratuite la première année après la délivrance d'un diplôme Smashy).
- Vœu N°41 :** **Déjà en vigueur** (maintien de la gratuité du renouvellement de la licence fédérale pour les « clubs jeunes »).
- Vœu N°42 :** **Défavorable** – Ce serait la perte des objectifs du club Jeune.
- Vœu N°43 :** **Voir Proposition N°2 du Secteur Développement.**
- Vœu N°44 :** **Voir Propositions N°4 et 5 de la CCF (point 8.5.5).**
- Vœu N°45 :** **Défavorable** (coût de la licence loisirs – Voir Propositions N°4 et 5 de la CCF).
- Vœu N°46 :** **Défavorable** (coût de la licence dirigeant – Voir Propositions N°4 et 5 de la CCF).

8.10. PROPOSITION COMMUNE DTN/CCSR/CCS

Aménagement aux Règlements Généraux au regard des autorisations de transfert en Championnat de France Professionnel et Amateur.

Interventions : MM. AMINTAS (Bretagne), FLANDIN (Province), MABILLE (Lyonnais) et GLAIVE (Chargé de Mission auprès du Président).

Le texte ci-après est **adopté à la majorité**.

AMENAGEMENT AUX REGLEMENTS GENERAUX AU REGARD DES AUTORISATIONS DE TRANSFERTS EN CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNEL ET AMATEUR		
Championnats Concernés	DIVISIONS	2003/2004
L N V	PRO A M	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Suppression du statut amateur, ☞ 3 contrats « aspirant » minimum, ☞ 2 joueurs « aspirant » minimum sur la feuille de match PRO A, ☞ le (ou les) joueur(s) « aspirant » non inscrits sur la feuille de match PRO A devra (ont) être inscrit(s) avec l'Equipe CFC le même week-end, ☞ Un joueur signant un contrat « aspirant » est non muté en PRO A et en équipe réserve,
	CFC	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Libre circulation du joueur « aspirant » entre Equipe Pro et Equipe Réserve évoluant en N2 ou N3, ☞ Joueurs « aspirant » qui obtiendront une licence mutation après la 1^{ère} journée du Championnat National ne seront pas autorisés à évoluer dans ce Championnat. ☞ Entraîneur sous contrat BEES 1 Volley-Ball et EF2, ☞ Suivi médical. ☞ Pas de possibilité pour l'entraîneur qualifié de jouer.
	Pro B M Pro A F	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Volontariat des obligations PRO A M souhaitées ☞ Suppression du statut amateur si création CFC ☞ Pas de possibilité pour l'entraîneur qualifié de jouer.
	CFC Pro A F	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Volontariat ☞ L'Equipe Réserve doit s'intégrer sportivement dans les Divisions N3 et N2.
F F V B	Nationale 1F et 1M	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 2 statuts PRO autorisés ☞ 2 Etrangers et 2 mutations autorisées <li style="text-align: center;">ou ☞ 1 Etranger (non salarié) et 3 mutations autorisées <p>Organisme de contrôle (CNCG)</p>
	Nationale 2F et 2M	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 1 statut PRO autorisé ☞ 1 Etranger autorisé ☞ 2 Mutations autorisées <p>Organisme de contrôle (CNCG)</p>
	Nationale 3F et 3M	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Pas de statut professionnel ☞ 1 Etranger autorisé ☞ 2 Mutations Autorisées

8.11. PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

Proposition N°1 : Statut sportif des équipes INSEP et CNVB dès 2003/2004.

Interventions : MM. ABIDA (Lorraine), COMBE (Limousin), LARZUL (Ile de France), MABILLE (Lyonnais)

→ **Adoptée à la majorité**

Proposition N°2 : Montées et descentes des Championnats Seniors Masculins à partir de 2003/2004.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°3 : Montées et descentes des Championnats Seniors Féminins à partir de 2003/2004.

Intervention : Melle RENAULT (Bretagne)

La CCS étudie une formule à 18 clubs pour la Nationale 1 et s'inquiète du nombre croissant de Groupements Sportifs participant à cette division compte tenu des difficultés des clubs de Pro A Féminine à respecter le cahier des charges de la LNV.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°4 : Finale N2 pour le titre de Champion de France.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°5 : Montées et Descentes des équipes réserves CFC.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°6 : Obligations quantitatives au niveau du nombre de licenciés.

Interventions : MM. AMINTAS (Bretagne), LARZUL (Ile de France), GUEVENOUX (Provence).

→ **Adoptée à la majorité**

Proposition N°7 : Bénéfice d'une obligation de jeunes pour un regroupement de licenciés.

Intervention : Mr LARZUL (Ile de France).

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°8 : Rencontres non jouées suite à des conditions climatiques défavorables.

Interventions : MM. COMBE (Limousin), METAYER (Côte d'Azur)

Report obligatoire le 1^{er} ou le 2^{ème} week-end qui suit.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°9 : Délai de communication des résultats sur Minitel.

→ **Adoptée à la majorité**

Proposition N°10 : Forfait d'une équipe Jeunes lors d'un tour de Coupe de France à trois équipes.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°11 : Engagements en Coupes de France Jeunes.

Intervention : Mr DANIEL (Midi-Pyrénées).

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°12 : Calendrier administratif des championnats Seniors 2003/2004.

Intervention : Mr ALBE (Trésorier Général).

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°13 : Projet de dates pour la Coupe de la Ligue Masculine et Féminine.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°14 : Organisation par la FFVB d'un Challenge de France Masculin et de la Coupe de France Féminine.

Intervention : Mr BERJAUD (Président Délégué).

→ **Adoptée à l'unanimité**

8.12. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

Vœux N°47, 49 et 54 : **Voir Propositions de la CCS.**

Vœux N°48 et 67 : **Voir Proposition N°2 du Secteur Développement**

Vœux N°50, 51, 68 et 69 : **Défavorables** (modification de l'Article 24 – 4.2 du RGEN. Composition des poules des championnats de Nationale 3)

Interventions : Mr CHARTREUX (Haute-Normandie) : Les vœux 50, 51 et 69 émanant du club de Pacy-Sur-Eure et non de la Ligue.

Vœu N°52 : **Défavorable** (intégration des joueurs du CNVB dans les clubs respectifs dans les Coupes de France Jeunes).

Vœu N°53 : **Dans la mesure du possible** (éviter les rencontres avant le 4^{ème} tour en Coupes de France Jeunes, entre trois clubs ayant participé à la poule finale dans leur catégorie d'âge l'année précédente).

Vœu N°55 : **Défavorable** (instauration plus souple de pouvoir jouer plusieurs rencontres le même week-end à des niveaux différents).

Intervention : Mr REMY (Lyonnais).

Cependant, P. BERJAUD (Président Délégué) propose une réflexion et une mise à l'étude pour l'AG 2004 (CCS/CCSR/CCM).

Vœu N°56 : **Défavorable** (éviter toutes les vacances scolaires pour les dates de Coupes de France Jeunes).

Vœu N°57 : **Favorable** (découplage des rencontres possibles avec l'accord du club adverse).

Vœu N°58 : **Défavorable** (nouvelle formule du Championnat Senior Nationale 2 Masculine à partir de la saison 2003/2004).

Intervention : Mr DANIEL (Midi-Pyrénées).

Vœu N°59 : **Défavorable** (nouvelle planification des dates des Coupes de France Jeunes).

Intervention : Mr HENRY (Côte d'Azur).

Vœu N°60 : **Défavorable** (âge limite pour l'école de Volley).

Vœu N°61 : **Défavorable** (participation limitée à la Nationale 3 pour les CFC).

Vœu N°62 : **Défavorable** (création d'un championnat pour les équipes espoirs qui joueraient en levé de rideau des équipes premières Pro).

Vœu N°63 : **Défavorable** (attribuer en priorité les week-ends hors vacances scolaires aux matches du championnat).

Vœu N°64 : **Sans objet.**

Vœu N°65 : **Favorable dans la mesure du possible** (deux premiers tours de la Coupe de France Benjamins et Benjamines moins régionalisés).

Vœu N°66 : **Favorable sauf décision explicite de l'Assemblée Générale** (si modification de la structure des championnats, application effective qu'une saison pleine suivant la date de ladite assemblée).

8.13. PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Proposition N°1 : Plaquettes de remplacement de joueurs obligatoires en N1 et N2 dès 2003/2004.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°2 : Dispositions financières en matière de remboursement de frais de déplacement d'arbitrage (voir Propositions N°8 et 9 de la CCF).

8.14. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Vœu N°70 : **Défavorable** (réunion annuelle des représentants des CRA).

Bilan des réunions de zones à établir à la fin de la saison 2003/2004.

Intervention : Mr FLANDIN (Provence).

Vœux N°71 et 72 : **Défavorables** (augmentation des indemnités d'arbitrage)

Vœux N°73 et 74 : **Souhaitables** (ajouts de feuille de présentation d'équipe et directives pour remplir la feuille de match).

Vœu N°75 : **Défavorable** (arbitrage tiers pour toute rencontre opposant des clubs d'une même Ligue).

Vœu N°76 : **Défavorable** (la CCA comprend un représentant des CRA).

Vœu N°77 : **Défavorable** (production d'un Règlement Intérieur de la CCA).

Vœu N°78 : **Application du règlement relatif à la numérotation des maillots y compris pour le CNVB.**

Vœu N°79 : **Voir Propositions N°8 et 9 de la CCF.**

Vœu N°80 : **Souhaitable** (normes de matériel).

Puis, Melle RENAULT (Bretagne) souhaite connaître la politique de formation de la CCA en matière de Beach Volley. Mr BOUR (Membre CCA, Chargé du Beach) fait le point sur l'envoi des documents pédagogiques expédiés aux Présidents de CRA et regrette le peu de retour d'intérêt en la matière.

Il est précisé que les Ligues Régionales doivent être destinataires en copie des courriers adressés aux Présidents de CRA.

8.15. PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

Proposition N°1 : Modification de l'Article 21 des Règlements Généraux (allègement de la réglementation sur les mutations compte tenu des problèmes du début de la saison dernière).

- ☞ Toutes les demandes de mutations pour évoluer en Nationale seront homologuées par la FFVB sous réserve des articles 22, 23 et 24 du RG.
- ☞ Si la demande de mutation (envoi du volet N°1) est effectuée en dehors de la période normale (1er/30 Juin) entre le 1er Juillet 0h00 et le 31 Décembre 24h00, le joueur obtiendra :
 - a) une licence mutation « tous niveaux » dès l'accord du club quitté,
 - b) une licence mutation « tous niveaux » sans réponse du club quitté dans les 30 jours, s'il justifie :
 - ✓ d'un changement de Ligue,
 - ✓ d'un changement de résidence entre les deux clubs avec une distance supérieure à 50 Kms en intra Ligue.

Par ailleurs, une licence mutation normale « tous niveaux » sera délivrée à un joueur s'il justifie ne pas avoir été inscrit sur une feuille de match de la saison en cours avec son club quitté et sous réserve de rentrer dans les conditions citées plus haut.

En outre, afin d'éviter toute confusion, la notion de « mutation Ligue » est rebaptisée « mutation régionale ».

→ Adoptée à l'unanimité

Proposition N°2 : Modification de l'Article 36 des Règlements Généraux (fraudes).

→ Adoptée à l'unanimité

8.16. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

Vœu N°81 : **Défavorable** (introduction de la qualité de licencié membre de l'Union Européenne).

Voir point 8.10. Proposition commune DTN/CCSR/CCS.

Vœu N°82 : **Règlements Généraux/Discipline**
Mise à l'étude prochaine AG (nécessité d'être licencié pour purger une période de suspension).

Intervention : Mr ACCUSANO (Côte d'Azur).

Vœu N°83 : **Voir Proposition N°1 de la CCSR.**

Vœu N°84 : **Défavorable** (limitation de participation des joueurs étrangers).

Vœu N°85 : **Défavorable** (suppression de la notion de licencié salarié).

Vœu N°86 : **Modalités de la mutation d'un club jeune vers un club parrain en cours de saison.**

→ En complément du protocole général (paragraphe 9), dans le cas du passage en cours de saison d'un joueur du club Jeune vers le club parrain, celui-ci ne pourra participer à une compétition du club parrain que s'il n'a participé auparavant à aucune compétition avec le club Jeune.

Vœu N°87 : **Assurance d'un joueur demandant sa mutation hors période → les conditions d'assurance GPA assurant jusqu'au 30 Septembre les licenciés de la saison précédente.**

Vœu N°88 : **Défavorable** (régime particulier de mutation pour les Espoirs, Juniors et Cadets).

A deux question de Mr DANIEL (Midi-Pyrénées), G. MEYER (Président de la CCSR) précise :

- ☞ Les UGS n'ont pas le droit de vote parce que les licenciés appartiennent aux clubs d'origine,
- ☞ La notion des 50 kms dans le cadre des mutations hors période est maintenue.

8.17. INTERVENTION DU CHARGE DE MISSION DOM/TOM

Mr MANEINT (Chargé de Mission DOM/TOM) présente le rapport d'activités des différents DOM et TOM :

- ☞ L'ensemble des conventions d'objectifs FFVB/Ligues d'Outre-Mer ainsi que leurs avenants (saison sportive 2002/2003) ont été signées fin 2002, début 2003 mais leurs applications restent difficiles (particularismes locaux, éloignement de la Métropole, montant de la subvention fédérale liée au nombre de licences fédérales 2002/2003 non encore reversé, etc ...).
- ☞ Le montant de la dette de la Ligue de Nouvelle-Calédonie semble irrécouvrable.

Interventions :

Melle RENAULT (Bretagne) s'étonne de la situation financière de la Nouvelle-Calédonie alors que cette Ligue possède un CTS « manquant » à bien d'autres Ligues DOM/TOM voire Métropolitaines.

Mr FITIALEATA (Wallis et Futuna) :

- ☞ Fait part de sa solidarité auprès de son collègue Calédonien,
- ☞ Remercie les organisateurs locaux pour leur organisation ainsi que les Ligues de Bretagne, Dauphiné-Savoie et Lorraine pour l'envoi de leurs tenues bien utiles dans ses îles.

Mr ABIDA (Lorraine) précise que la démarche du club de Vandoeuvre (Lorraine) fait l'objet d'une initiative personnelle de trois personnes sur leurs deniers personnels.

8.18. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

Propositions N°1 et 2 : Modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de la licence d'agent sportif ainsi que les conditions d'exercice de cette profession → textes ministériels.

→ **Adoptées à l'unanimité**

Proposition N°3 : Diplôme d'entraîneur professionnel de Volley-Ball (DEPVB) et diplôme d'entraîneur de centre de formation (DECF).

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°4 : (obligations des Groupements Sportifs en matière d'entraîneurs)

Intervention : Mr MELJAC (Languedoc Roussillon).

LIGUES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ALSACE		3	
AQUITAINE		3	
AUVERGNE	2		
BOURGOGNE	2		
BRETAGNE	3		
CENTRE	2		
CHAMPAGNE-ARDENNE		2	
CORSE	3		
COTE D'AZUR	3		
DAUPHINE-SAVOIE		3	
FLANDRES	3		
FRANCHE-COMTE		1	
ILE DE FRANCE		3	
LANGUEDOC-ROUSSILLON		3	
LIMOUSIN		1	
LORRAINE	3		
LYONNAIS		3	
MIDI-PYRENEES	3		
BASSE-NORMANDIE	2		
HAUTE-NORMANDIE	3		
PAYS DE LA LOIRE		3	
PICARDIE	2		
POITOU-CHARENTES	3		
PROVENCE	3		
GUADELOUPE		NON VOTANT	
GUYANE	1		
MARTINIQUE		NON VOTANT	
LA REUNION		3	
WALLIS ET FUTUNA			1

3940 Voix totale

3581 Voix en séance

Majorité à 1792

Pour : 1 684

Contre : 1 859

Abstentions : 38

→ **Repoussée à la majorité**

8.19. VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCAT. ET DE L'EMPLOI

Vœu N°89 : **Irrecevable** (obligation d'entraîneur pouvant être couverte par n'importe quel licencié du club possédant les diplômes réglementaires)

→ **Porte ouverte à toutes les formes de prêté-nom.**

Vœu N°90 : **Obligations des clubs en matière d'entraîneurs.**

Intervention : Mr MELJAC (Languedoc-Roussillon).

→ **Statu quo compte tenu du résultat du vote de la Proposition N°4.**

8.20. PROPOSITIONS DU SECTEUR BEACH

Proposition N°1 : Identification du Beach Volley au sein des textes institutionnels.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°2 – Point 2.1 : Création d'un pass (extension Beach à la licence indoor/joueur). Ce passe sera présenté à chaque participation à une compétition.

→ **Adoptée à l'unanimité**

Proposition N°2 – Point 2.2 : Pour les non-licenciés, pratiquants occasionnels, création d'une « carte Volley de Plage » sous forme de carnets à souches.

Interventions : Mr AMINTAS (Bretagne), GUEVENOUX (Provence), LABROUSSE (Aquitaine).

→ **Adoptée à la majorité**

Proposition N°3 : Création de clubs jeunes de Beach Volley.

→ **Mise à l'étude pour l'AG 2004**

8.21. VŒU CONCERNANT LE SECTEUR BEACH

Vœu N°91 : Création d'une licence Beach sur les mêmes principes que ceux qui régissent le « sport en entreprise » ou le « loisir ».

→ **Non statutaire car l'individu aurait deux licences dans une même Fédération, ce qui n'est pas autorisé.**

8.22. VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE DE DISCIPLINE

Vœu N°92 : **Sans objet.**

8.23. VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE

Vœu N°93 :

Au niveau départemental uniquement, possibilité pour un Benjamin(e) d'évoluer en Cadet ou Cadette et éventuellement possibilité pour un Poussin ou une Poussine d'évoluer en Minime).

→ **Réponse négative (vœu identique déposé à l'AG 2002).**

Puis, Mr GOUX (Président de la CCM) fait une intervention à propos du dopage. Il insiste sur le problème récurrent du cannabis et demande à ce que tous les acteurs du Volley-Ball jouent leur rôle de prévention en la matière.

IX) PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

- ◆ La 64^{ème} Assemblée Générale se déroulera à La Grande Motte les 5 et 6 Juin 2004,
- ◆ La 65^{ème} Assemblée Générale se déroulera à Toulon fin Mai ou début Juin 2005.

X) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mr BERJAUD (Président Délégué) remercie l'Assemblée pour l'attention portée aux travaux de ce congrès. Il s'engage au nom du Bureau Fédéral à suivre les recommandations des congressistes et à présenter le plan de rigueur qui permettra à la FFVB de sortir de son impasse.

Toute l'Assemblée se joint à lui pour que le Président J. SHAW recouvre le plus tôt possible une meilleure santé.

Il revient alors au Président de la Ligue organisatrice Mr CORTEY de prononcer quelques mots en clôture.

Séance levée à 20H15

Le Directeur de la Vie Fédérale,
Secrétaire de séance

Le Président de la Commission de Contrôle et de la
CFA,

Thierry MESSINA

Michel VERCRUYSSÉ

Le Président de la FFVB,

Le Secrétaire Général de la FFVB,

Jacques SHAW

Philippe BEUCHET

L'ensemble des minutes et des cassettes restent à la disposition des Présidents de Ligue jusqu'à l'adoption de ce Procès-Verbal le 5 Juin 2004. Toute demande, nécessairement motivée, doit être adressée au Directeur de la Vie Fédérale.

